



Compte rendu du conseil du lundi 22 juin 2015

Sont présents : Monsieur Gérard Leguay , Monsieur Serge Bavard, Madame Annick Niporte, Monsieur Dominique Duchamp, Madame Antoinette Graff, Monsieur Christian Albert, Madame Nathalie Weill, Monsieur Philippe Brunot, Madame Michèle Baudoin, Monsieur Philippe Michaud, Madame Claudine Lenet, Madame Marie-Luce Bon, Monsieur Jean-Michel Bon, Monsieur Jean-Marc Bourgetel, Monsieur Christophe Louet, Madame Nathalie Vieillard, Madame Sandrine Renault.

Absent Excusé : Madame Olga Pecaud (procuration à Monsieur Serge Bavard) Monsieur Christophe Leloup (procuration à Madame Nathalie Vieillard).

Madame Annick Niporte est élue secrétaire de séance.

Le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu du précédent conseil municipal du 27 avril 2015. Dominique Duchamp s'abstient car il était absent.

1- Candidature territoire à Energie Positive

En avril 2015, le Pays Seine et Tilles a été lauréat de l'appel à projet de l'État « Territoire à Énergie Positive pour la croissance verte » dit "TEPcv" et a choisi d'orienter les subventions sur la rénovation énergétique du patrimoine des collectivités, l'achat de véhicules électriques et l'éducation à l'environnement. L'enveloppe financière disponible est de 500 000 € à répartir entre 14 dossiers éligibles.

Dans ce cadre, la commune de Selongey dépose le projet de rénovation de l'hôtel de ville afin de bénéficier d'une subvention de l'ordre de 52 000 €. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention correspondante.

2- Décision modificative n°2 budget commune (mauvaise imputation de la subvention Centre Hébergement)

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative n°2 comme suit :

BUDGET DE LA COMMUNE- SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES					
CHAPITRE	ARTICLE	intitulé du compte	BP 2015	DM N°2	BP 2015+DM
Chapitre 204	2041641	subvention d'équipement	- €	100 000,00 €	100 000,00 €
chapitre 27	27638	subvention d'équipement	100 000,00 €	- 100 000,00 €	- €
		TOTAL	100 000,00 €	- €	100 000,00 €

3-Amortissement de la subvention centre d'hébergement

Le Code Général des Collectivités Territoriales fixe le cadre des amortissements et dispose en son article L2321-2 que constituent des dépenses obligatoires pour les communes de moins de 3500 habitants, les dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées.

La durée d'amortissement est de 15 ans maximum lorsqu'elle finance des biens immobiliers ou des installations. La conséquence au niveau budgétaire sera une charge de fonctionnement qu'il faudra financer par une recette de fonctionnement, et une recette d'investissement qui permettra de financer une dépense d'investissement.

Les dotations aux amortissements constituent de l'autofinancement.

Une charge de 100 000 €/15 ans soit 6 667€ devra donc être financée durant 15 ans en section de fonctionnement et permettra de financer un investissement du même montant tous les ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'amortir la subvention d'équipement versée au budget centre d'hébergement sur une durée de 15 ans.

4- Acquisition de terrain rue des Carrières

Afin de permettre l'aménagement de la zone dénommée la Charme, ces parcelles ont été classées « emplacement réservé » dans le PLU. La commune de Selongey se propose d'acquérir à l'euro symbolique, la parcelle de 340 m² AN n°181 (indivision Briffaux Méot) ainsi qu'une partie de la parcelle cadastrée AN n°180 de 152 m². Les frais d'acte sont à la charge de la commune. Le conseil approuve à l'unanimité l'acquisition de ces parcelles.

5- Cession « maison Pastorelle »

La SCI MAEMI, se porte acquéreur de la maison située 34 rue Pastorelle, section AK 505, ainsi qu'un terrain attenant d'une surface de 104 m² section AK507 et 509, au prix de 145 000 €. Cette proposition financière est en conformité avec l'estimation des domaines. Les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur. Il est précisé que cette maison est actuellement occupée par 2 locataires dont 1 est en cours de procédure d'expulsion. Le conseil municipal approuve à la majorité, par 18 voix pour et une abstention (Annick Niporte), la cession de ces biens.

6- Subvention façade

Il est proposé de reconduire les dispositions de la délibération du 25 mars 2013 concernant l'octroi d'une prime aux particuliers qui réalisent ce type de travaux sur des bâtiments construits avant 1960, situés le périmètre des monuments historiques du plan local d'urbanisme, selon les conditions suivantes :

- Une prime de 1000 € TTC, pour la rénovation des façades visibles depuis les rues, dont le montant total des travaux est au moins égal à 3000 € HT ;
- Les travaux doivent être terminés dans les 6 mois suivants l'accord de la mairie ;
- la prime ne peut être allouée qu'une fois tous les 10 ans par édifice.
- 3 dossiers au maximum seront subventionnés en 2015 et étudiés par ordre de réception ;
- La prime sera versée sur présentation des factures de professionnels acquittées ;

Les crédits sont inscrits au compte 6574 du budget principal 2015.

Le conseil approuve à l'unanimité la reconduction de cette subvention.

7- Frais d'écolage (montant par enfant scolarisé à Selongey facturé aux communes extérieures)

Le coût réel de fonctionnement en 2013-2014, est de 1097 € par élève pour l'école maternelle et de 442 € par élève pour l'école élémentaire. L'année précédente le montant des frais d'écolage était de 430 € pour les élèves fréquentant l'école maternelle et 334 € pour les élèves fréquentant l'école élémentaire. Il est précisé que 20 enfants en maternelle et 28 enfants en élémentaires sont concernés par cette disposition.

A partir de ces éléments, le conseil municipal décide de fixer le montant des frais d'écolage pour l'année scolaire 2014-2015 comme suit : 516 € pour les enfants de maternelle et 401 € pour les enfants d'élémentaire.

(Vote : 1 abstention de Dominique Duchamp, 18 voix pour)

8- Subvention de voirie – conseil départemental

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer une convention préalable de sollicitation des services départementaux en matière de voirie et plus précisément de donner la possibilité à la commune de faire appel aux services départementaux pour intervenir sur la voirie communale aux conditions non cumulatives suivantes.

9- Motion concernant le projet de fermeture de la Trésorerie

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la motion telle qu'elle est présentée. Le maire ajoute que toutes les communes concernées prendront dans les semaines qui suivent la même décision, de plus une pétition est mise en place afin d'alerter les citoyens et les autres pouvoirs publics.

10- Informations diverses et questions des conseillers

Le maire informe le conseil municipal de la gestion des travaux en cours :

- Maison Réquichot : il est nécessaire de consolider certaines poutres ce qui fera l'objet d'un avenant. De plus l'entreprise retenue pour les lots 3 et 7 est en liquidation judiciaire. L'appel d'offre pour ces deux lots vient d'être relancé.
 - Foyer : réunion le 23 juin avec le cabinet d'architecte BAU pour valider ou non le système de chauffage proposé et répartir les travaux sur 3 tranches.
 - Centre d'hébergement : les délais sont approximativement respectés.
 - Piscine, une fuite sur la canalisation a été réparée, mais le bassin présente toujours les mêmes défaillances.
 - Réhabilitation du réseau d'eau potable de la rue des Champs. La première phase des travaux concerne le pont rue de l'Eglise/place des Halles qui sera fermé à la circulation durant environ 3 semaines à partir du 15 juillet. La seconde tranche durera environ 2 mois et demi, la circulation sera alternée pour les poids lourds et déviée pour les véhicules légers.
 - Les travaux de voirie rue de la Côte débutera en septembre.
 - Les travaux de VRD rue de la Craa et rue Basse sont terminés, des réserves ont été émises lors de la réception de chantier pour la rue Basse car le revêtement n'est pas conforme.
 - Les travaux de réhabilitation de la passerelle située devant la mairie débuteront en septembre.
 - Le docteur Adriana Chiorean, installée au centre de soin, rue de l'Eglise, a reçu ses premiers patients .
 - Réunion du SITIV : une réunion d'information aux riverains concernant l'aménagement de la rivière s'est tenue en mairie.
- La séance est levée à 21h15

La secrétaire de séance

Annick Nisorte



Le Maire

Gérard Leguay

